

Aide aux loisirs : financez les loisirs de votre enfant

L'aide aux loisirs a pour objectif de vous soutenir financièrement pour l'inscription de vos enfants à une activité annuelle de loisirs (sportive, culturelle, artistique...) ou encore à un accueil de loisirs sans hébergement les mercredis et/ou pendant les petites vacances scolaires. Si vous y ouvrez droit, vous recevrez automatiquement une attestation pour chacun de vos enfants concernés dans votre espace Famille.



Qui sont les enfants concernés ?

Les enfants bénéficiaires de l'aide aux loisirs doivent avoir entre 4 et 11 ans (nés entre le 01/01/2015 et le 31/12/2022).

Par ailleurs, votre QF du mois de janvier 2026 doit être inférieur ou égal à 600 €.

Chaque enfant éligible peut bénéficier d'une aide d'un montant de 250 € pour un QF de 0 à 300 € ou de 200 € pour un QF compris entre 301 et 600 €, dans la limite du coût de l'inscription. Ce montant est majoré de 150 € si l'enfant est en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aeeh).

Les bons CAF sont valables pour les activités de l'accueil de loisirs d'Epône.

Comment en bénéficier ?

- Lors de l'inscription de votre enfant à l'activité, faites compléter par l'accueil de loisirs, ou l'association, l'attestation « Aide aux loisirs activité 2026 » que vous avez reçue.
- Renvoyez-la par courrier à : Caf des Yvelines – 78090 YVELINES CEDEX 9, **avant le 31/03/2027.**
- À réception par les services de la CAF de l'imprimé complété et signé, le paiement sera effectué sur votre mode de règlement habituel de vos prestations familiales.

Cette aide est accordée dans la limite des fonds disponibles.

Attention : L'aide ne peut être utilisée pour l'achat de matériel ou d'équipement, les cours particuliers, les séjours de vacances, les séjours scolaires, les accueils de loisirs périscolaires.

Contact

Informations Service Education - Jeunesse

[01.30.95.05.18](tel:01.30.95.05.18) ou [01.30.95.05.24](tel:01.30.95.05.24)
education-jeunesse@epone.fr